

PELISSOU

Commissaires de Justice

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
titulaire d'un Office de Commissaires de Justice
2, Avenue Jean Rieux CS 75887 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél 05.34.31.18.20 - e-mail : pelissou@commissaire-justice.fr
Siret numéro 918 992 983 00018

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE DIX SEPT MARS

A la requête de :

CREDIT LOGEMENT, société financière, société anonyme, au capital de 1.259.852.270 euros, dont le siège social est à PARIS (75003), 50 boulevard de Sébastopol, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui, domicile est élu chez **Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE**, de la société Cabinet MERCIÉ, SCP d'avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29 rue de Metz 31000 TOULOUSE.

Agissant en vertu de :

- Un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de LYON (4^{ème} Chambre) en date du 1^{er} avril 2025, signifié et définitif en vertu d'un certificat de non-appel délivré par la Cour d'Appel de LYON le 3 juin 2025.

La créance de CREDIT LOGEMENT garantie par une inscription d'hypothèque judiciaire provisoire en date du 23/07/2024, Volume 2024 V, numéro 4788 et d'une inscription d'hypothèque judiciaire définitive, substituant l'inscription provisoire, en date du 07/07/2025, Volume 2025 V, n° 6011.

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés, à défaut par :

©AVOVENTES.FR

Nous, Arnaud PÉLISSOU, Commissaire de Justice associé à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PÉLISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice « Arnaud PÉLISSOU, Commissaire de Justice associé, Caroline BUZON, Morgane GLOAGUEN, Commissaires de Justice » à la résidence de TOULOUSE, y demeurant 2 avenue Jean Rieux, soussigné,

Au vu du relevé de propriété sollicité auprès du Centre des Impôts Fonciers de COLOMIERS, les immeubles dont il s'agit figurent au cadastre de la commune de SAINT ORENS DE GAMEVILLE aux relations suivantes :



Source : Direction Générale des Finances Publiques
Page: 1 / 1

Année de référence : 2025				Département : 31 0				Commune : 505 ST CRENS DE GAMEVILLE				TRES : 062		Numéro communal : C01182													
Travaux(s) de croix(s)																											
Ateliers municipaux - MJC 062																											
CAVOENTES.FR																											
Propriété(s) bâtie(s)																											
Désignation des propriétés						Identification du local						Évaluation du local															
An	Sec	N° Pays	C Part	N° Vente	Adresse	Cote Régul	Sec	St	N° Tyr	S Tyr	H Part	AF	Mar Sec	CC	SC Cem Cem	CC Cem	Mar Sec	AM RST	AM Cem	Reaction SC Cem	REACT	TC Cem	CC TOD				
18	B	124		24	RUE SMOCH LAFABERT 5050107 0000000 000 5050107 0000000 000 5050107 0000000 000	1991	C	01	01	00048	31580011024	305A	C	H	AF	S					F		SC TOD				
19	B	124		24	RUE SMOCH LAFABERT 5050107 0000000 000 5050107 0000000 000 5050107 0000000 000	1991	C	01	01	00048	31580011024	305A	C	H	DA	C					F		SC TOD				
19	B	124		24	RUE SMOCH LAFABERT 5050107 0000000 000 5050107 0000000 000 5050107 0000000 000	1991	C	01	01	00048	31580011024	305A	C	H	DA	C					F		SC TOD				
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale															
1 348 euros						0 euros						1 348 euros															
Propriété(s) non bâties																											
Désignation des propriétés						Évaluation						Ligne Fonction															
An	Sec	N° Pays	N° Vente	Adresse	Cote Régul	N° Pays	N° Tyr	S Tyr	N° Tyr	CL	SC Cem	CC Cem	Reaction SC Cem	CC Cem	Mar Sec	AM RST	AM Cem	Reaction SC Cem	REACT	TC Cem	CC TOD						
Contenance totale						Total de la part communale						Total de la part additionnelle				Majoration des terrains constructibles											
MA A CA						Revenu imposable						Revenu exonéré				Revenu imposé				Revenu exonéré				Revenu imposé			
0						0						0				0				0				0			

Délivré le 27/11/2025

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Page: 1 / 1

DESIGNATION PROPRIETE

Les biens dont il s'agit faisant l'objet de la présente saisie immobilière sont désignés ainsi qu'il suit :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER dénommé « Les Terrasses de Saint'O » sis à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650) 24 rue Simone Lambert, figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

Section BI numéro 124 d'une contenance de 64 ares 40 centiares.

- **Le lot de copropriété n° 48** : dans le bâtiment C au 1er étage, un appartement de type T2, portant le numéro C26 du plan, avec balcon et les 87/10.000èmes des parties communes générales et les 204/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment CD.
- **Le lot de copropriété n° 107** : sur le parking, un emplacement de stationnement aérien, portant le numéro 29 du plan et les 4/10.000èmes des parties communes générales.
- **Le lot de copropriété n° 108** : sur le parking, un emplacement de stationnement aérien, portant le numéro 30 du plan et les 4/10.000èmes des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte de Maître DAYDE-CROCHET, notaire à MURET, en date du 07/12/2017, publié au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE, 3ème bureau, le 28/12/2017. Volume 2017 P, n° 6297.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble, par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour à 10 heures 40, commune de SAINT ORENS DE GAMEVILLE, 24 rue Simone Lambert, où étant, assisté, de l'expert entomologiste, représentant le cabinet DIAGNOSTICS CONSEILS, chargé de procéder aux diagnostics et expertises, ainsi que par Monsieur [redacted], serrurier, toutes deux témoins requises par nos soins, nous avons procédé ainsi qu'il suit.

Appartement constituant le lot numéro 48 de la copropriété

Il est situé au premier étage du bâtiment C et porte le numéro C26.

Après avoir avisé de notre présence à la porte de l'appartement, personne ne répondant à nos appels, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée.

Ce dernier y ayant déferé, nous pénétrons dans les lieux et constatons l'absence de tout occupant.

Pièce principale :

L'accès s'effectue depuis l'extérieur au moyen d'une porte en bois peint.

La pièce ouvre sur la terrasse par une porte-fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les parois sont recouvertes d'un enduit « gouttelette » écrasé.

Le plafond est recouvert d'un enduit « gouttelette ». Il accueille trois arrivées électriques.

Cette pièce est occupée par un placard de rangement à portes coulissantes, équipé d'étagères et d'une penderie en bois plaqué.

Nous constatons également la présence d'un coin cuisine, composé d'un plan de travail en bois plaqué dans lequel sont encastrés un évier en inox à un bac avec égouttoir et robinet mitigeur, ainsi qu'un plan de cuisson à deux feux type vitrocérame.

Au-dessus et en-dessous sont installés une série de rangements intégrés en bois plaqué ainsi qu'un réfrigérateur de marque CANDY et une hotte aspirante de marque CANDY.

Un appareil de chauffage au gaz est présent dans la pièce.

Une chaudière de marque SAUNIER DUVAL y est également installée.

Voir clichés photographiques n° 1 à 3.

Terrasse :

Elle est desservie depuis la pièce principale.

Le sol est réalisé au moyen de dalles sur plots.

L'ensemble accueille un garde-corps en métal et verre.

Voir clichés photographiques n° 4 et 5.

Chambre :

L'accès s'effectue depuis la pièce principale au moyen d'une porte isoplane.

Cette pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à simple battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet avec plinthes assorties.

Les parois sont recouvertes d'un enduit « gouttelette » écrasé.

Le plafond est recouvert d'un enduit « gouttelette ».

L'ensemble accueille une arrivée électrique, un appareil de chauffage alimenté au gaz ainsi qu'un grand placard de rangement à portes coulissantes équipé d'étagères et d'une penderie en bois plaqué.

Voir clichés photographiques n° 6 à 8.

Cabinet d'aisances :

L'accès s'effectue depuis la pièce principale au moyen d'une porte isoplane.

Le sol est recouvert de carrelage, avec plinthes assorties.

Les parois sont recouvertes d'un enduit « gouttelette » écrasé.

Le plafond est recouvert d'un enduit « gouttelette ». Il accueille une arrivée électrique.

La pièce est occupée par une selle d'aisances en faïence avec dessus, abattant et chasse d'eau, une bouche VMC et une arrivée électrique.

Voir cliché photographique n° 9.

Salle de bains :

L'accès s'effectue depuis la pièce principale au moyen d'une porte isoplane.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les parois sont recouvertes d'un enduit « gouttelette » écrasé et faïencées.

Le plafond est recouvert d'un enduit « gouttelette ».

L'ensemble accueille un rangement sur pieds en bois plaqué, surmonté d'une vasque en faïence avec robinet mitigeur, miroir mural, arrivée électrique en saillie, ainsi qu'un radiateur sèche-serviettes alimenté au gaz et une douche avec bac à douche en faïence robinet mitigeur, flexible et pommeau de douche.

Une bouche VMC y est également installée.

Une arrivée électrique est présente en plafond.

Voir clichés photographiques n° 10 à 12.

Le canon de la serrure ayant été endommagé à l'occasion des opérations d'ouverture forcée, ce dernier a été remplacé et les clés conservées par devers Nous.

Emplacement de stationnement constituant le lot numéro 107 de la copropriété

Il s'agit d'un emplacement de stationnement aérien, matérialisé par un marquage au sol sur enrobé, portant le numéro 29.

Voir cliché photographique n° 13.

Emplacement de stationnement constituant le lot numéro 108 de la copropriété

Il s'agit d'un emplacement de stationnement aérien, matérialisé au sol par un marquage sur enrobé, portant le numéro 30.

Voir cliché photographique n° 14.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Les lieux sont inoccupés

SYNDIC DE LA COPROPRIETE

Le syndic de la copropriété est :

SAS ELYADE SERVICES IMMOBILIERS
29 rue Jean Monnet
31240 SAINT JEAN
Tél : 05.62.22.96.00

**SUPERFICIE
ETAT PARASITAIRE – AMIANTE**

Monsieur [REDACTED] Expert Entomologiste et Diagnostics Immobiliers, représentant le cabinet DIAGNOSTICS CONSEILS dont le siège est 34 rue Noguier 31400 TOULOUSE a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb, d'amiante et de la surface des immeubles saisis ainsi que le diagnostic de performance énergétique (DPE) et toutes expertises nécessaires en la matière.

L'appartement présente une superficie de **42,84 m²**, suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

Des lieux, nous avons tiré quatorze clichés photographiques numériques qui sont annexés au présent. Nous attestons que les clichés joints sont parfaitement conformes à la réalité et n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique.

Sont également annexées au présent :

- une copie du commandement
- une copie de la matrice cadastrale
- une copie du plan cadastral
- une copie de l'attestation de superficie

A 11 heures 15, nos constatations terminées, nous nous sommes retiré. Et, de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
DONT PROCES-VERBAL**

COUT : deux cent soixante seize euros quatre vingt onze centimes

Emolument	221,36
Transport	9,40
H.T.	230,76
T.V.A. à 20%	46,15
Total T.T.C.	276,91

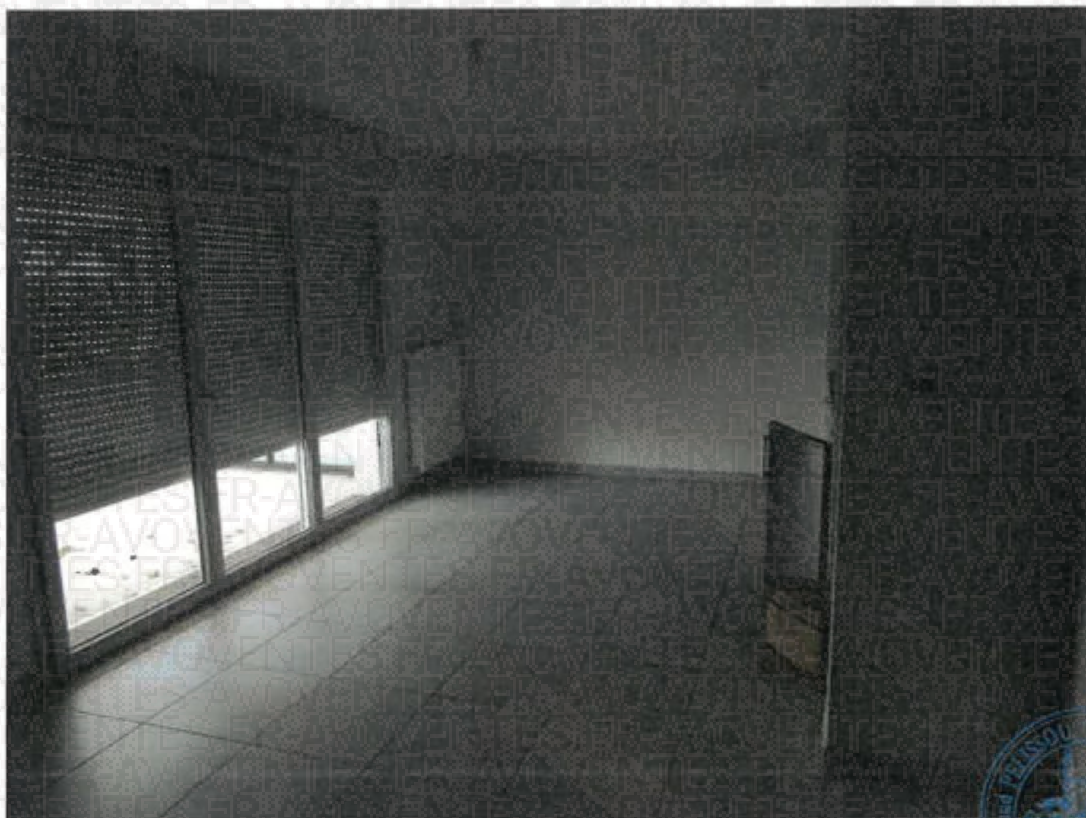


PROCES VERBAL DESCRIPTIF

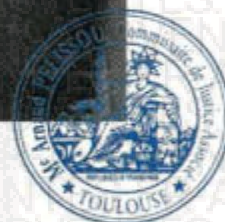
CREDIT LOGEMENT

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026



1



2



PROCES VERBAL DESCRIPTIF

CREDIT LOGEMENT

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026



3



4



PROCES VERBAL DESCRIPTIF

CREDIT LOGEMENT

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026



5



6

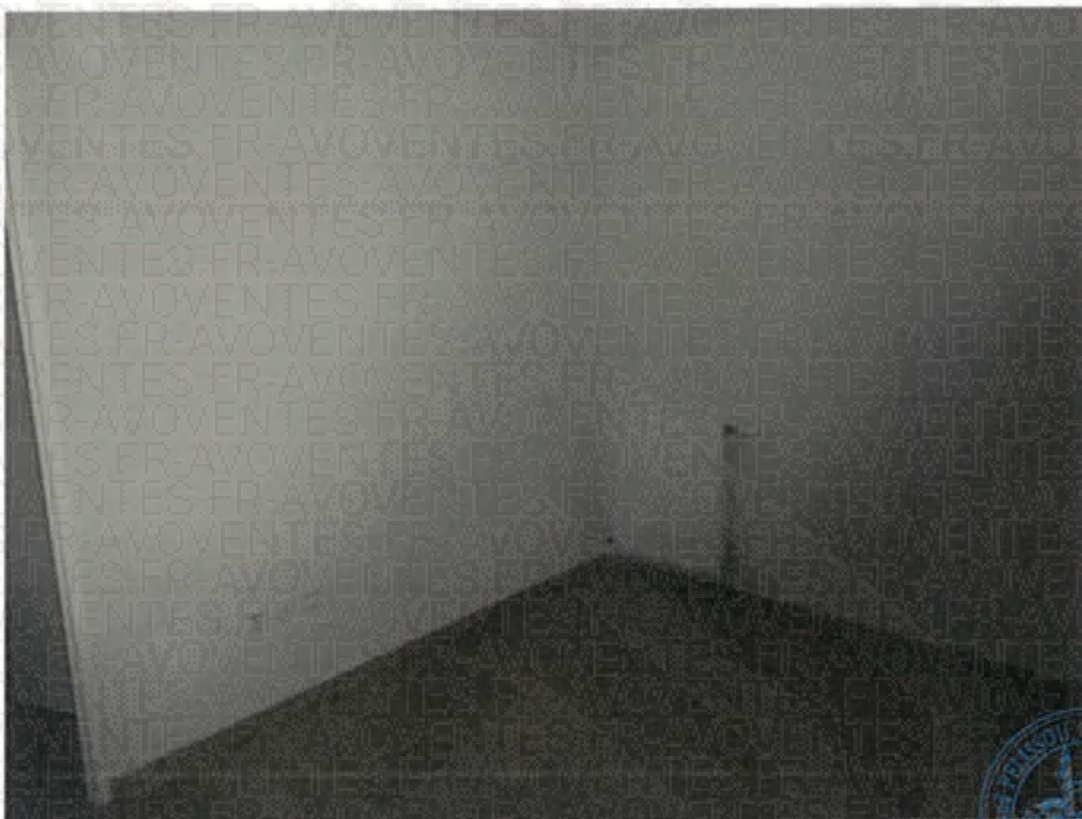


PROCES VERBAL DESCRIPTIF

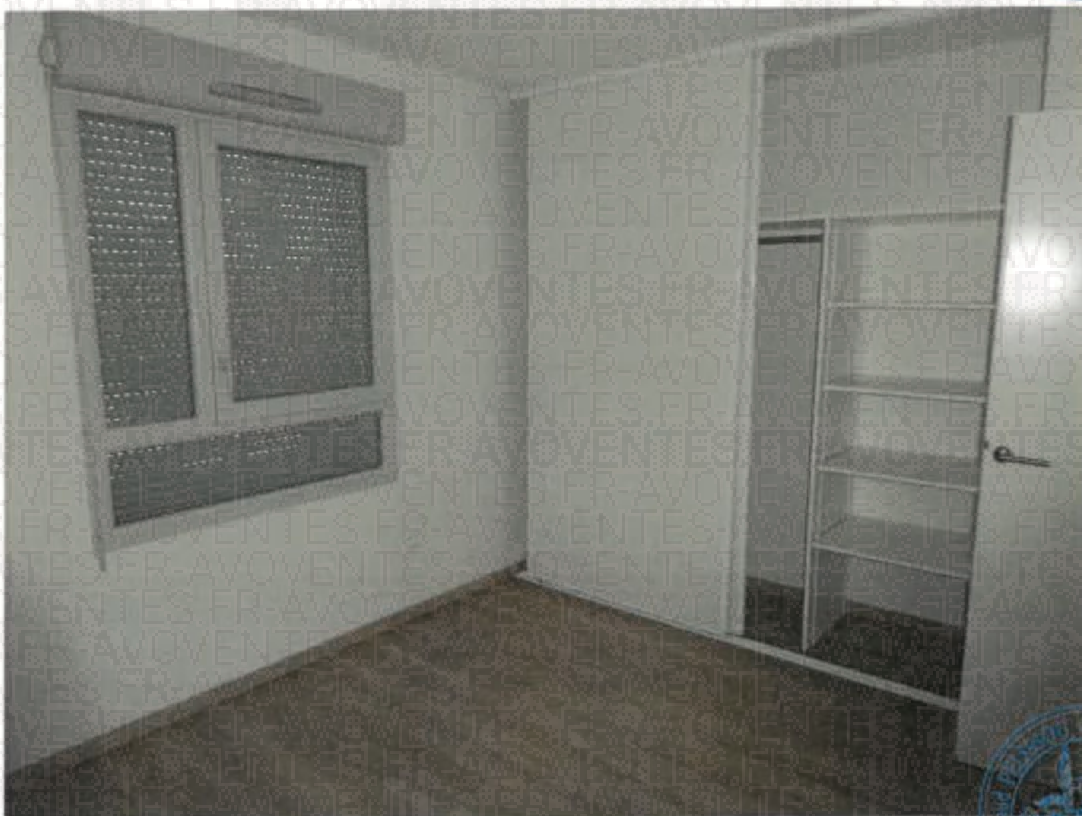
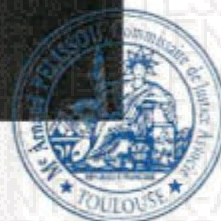
CREDIT LOGEMENT

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026



7



8



PROCES VERBAL DESCRIPTIF

CREDIT LOGEMENT /

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026



9



10

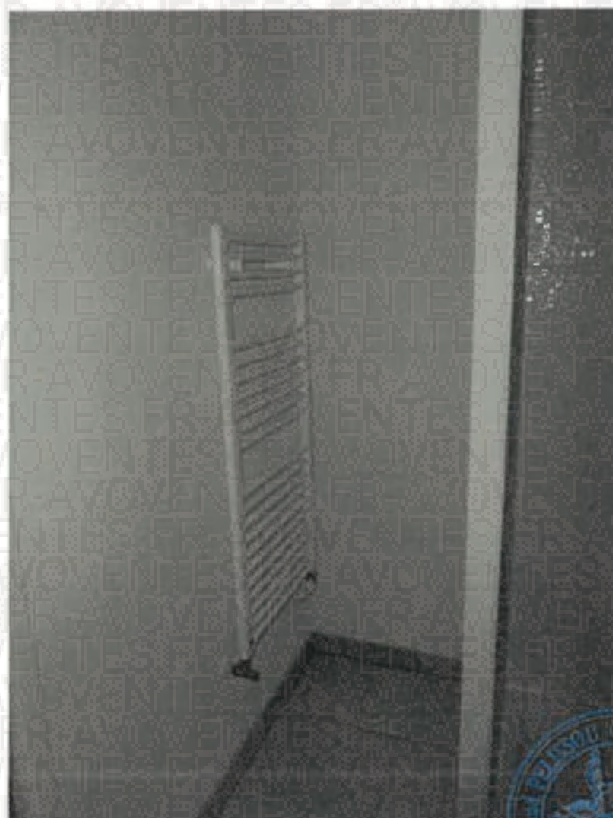


PROCES VERBAL DESCRIPTIF

CREDIT LOGEMENT /

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026



11



12



PROCES VERBAL DESCRIPTIF

CREDIT LOGEMENT /

24 rue Simone Lambert SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Du 17 mars 2026

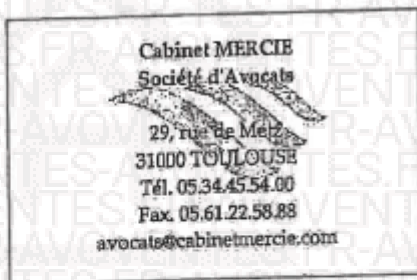


13



14





Société à Responsabilité Limitée
SKS
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
100, rue Marceau - B.P. 21151
37011 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. 02 47 65 66 66 (lignes groupées)

**Expédition
Certifiée Conforme**

Affaire : CREDIT LOGEMENT
Dossier n° : 25.2935

COMMANDEMENT DE PAYER **VALANT SAISIE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE *DOUZE JUILLET*

A LA REQUÊTE DE :

CREDIT LOGEMENT, société financière, société anonyme, au capital de 1 259 850.270 Euros, dont le siège social est à PARIS (75003), 50, Boulevard de Sébastopol, inscrite au registre du commerce de PARIS sous le numéro B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu chez Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites.

NOUS Nous, SARL SKS, Julien SABARD & Jeanne MATHIAT,
Commissaires de Justice associés à Tours, 100 rue Marceau,
par l'un d'eux soussigné.

AVONS FAIT COMMANDEMENT A

©AVOVENTES.FR

DEBITEUR SAISI

AGISSANT EN VERTU :

-D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de LYON (4ème Chambre)
en date du 1er avril 2025, signifié et définitif en vertu d'un certificat de non-
appel délivré par la Cour d'Appel de LYON le 3 juin 2025.

La créance de CREDIT LOGEMENT garantie par une inscription d'hypothèque judiciaire provisoire en date du 23/07/2024, Volume 2024 V, numéro 4788, et d'une inscription d'hypothèque judiciaire définitive, substituant l'inscription provisoire, en date du 07/07/2025, Volume 2025 V, numéro 6011.

DE PAYER DANS UN DELAI DE HUIT JOURS LES SOMMES SUIVANTES :

Décompte arrêté au 26 novembre 2025

Principal selon jugement du 01/04/2025	157.413,72 €
Intérêts taux légal puis majoré sur 157.413,72 € du 04/06/2024 au 25/11/2025	12.386,79 €
Article 700 du Code de Procédure Civile	800,00 €
Frais de procédure	1.513,99 €
Intérêts postérieurs	Mémoire
Frais de la présente procédure	Mémoire
TOTAL au 26/11/2025	172.114,50 €
Intérêts taux légal 2 ^{ème} semestre 2025 : 2,76 %	
Taux majoré 2 ^{ème} semestre 2025 : 7,76 %	

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Avertissant le ou les débiteurs qu'à défaut de paiement dans le **DELAÏ DE HUIT JOURS**, la procédure à fin de vente de l'immeuble dont la désignation suit, se poursuivra et à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER dénommé "Les Terrasses de SAINT'O", sis à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (31650), 24, Rue Simone Lambert, figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

-Section BI numéro 124 d'une contenance de 64 ares 40 centiares

***Le Lot de copropriété numéro 48** : Dans le bâtiment C au 1^{er} étage, un appartement de type T2, portant le numéro C26 du plan, avec balcon et les 87/10.000èmes des parties communes générales et les 204/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment CD.

***Le Lot de copropriété numéro 107** : sur le parking, un emplacement de stationnement aérien, portant le numéro 29 du plan et les 4/10.000èmes des parties communes générales

***Le Lot de copropriété numéro 108** : sur le parking, un emplacement de stationnement aérien, portant le numéro 30 du plan et les 4/10.000èmes des parties communes générales

Ledit immeuble ayant fait l'objet état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte de Maître DAYDE - CROCHET, Notaire à MURET, en date du 07/12/2017, publié au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE, 3ème bureau, le 28/12/2017, Volume 2017 P, n° 6297.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

est propriétaire des biens ci-dessus désignés pour les avoir acquis suivant acte de Maître Stéphane SIGUIE, Notaire à MURET, en date du 23/03/2018, publié au Service de la Publicité Foncière de TOULOUSE, 3ème bureau, le 10/04/2018, Volume 2018 P, numéro 1822.

TRES IMPORTANT

Leur rappelant que :

- Le commandement vaut saisie de l'immeuble ci-dessus désigné et que le bien est indisponible à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers, à compter de la publication dudit commandement au Service de la Publicité Foncière.
- Le commandement vaut saisie des fruits et le débiteur en est séquestre.
- Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet ; cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après l'autorisation du Juge de l'Exécution.

**ET A MEME REQUETE, DILIGENCES ET ELECTION DE DOMICILE
QUE DESSUS, AVONS SOMME LES SUSNOMMES**

Pour le cas où le présent bien ferait l'objet d'un bail, d'avoir à indiquer au Commissaire de Justice soussigné, si le bien fait l'objet d'un bail, les noms, prénoms et adresse du preneur ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social. Ce à quoi il nous a été répondu :



*Le Bien est libre de toute occupation
à l'usage de la mère en location.*

**IL EST EN OUTRE RAPPELE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 321-3
DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION QUE :**

- Huit jours après la signification du présent acte, le Commissaire de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

- le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE est territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie, et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

- le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de cette loi.

- si le débiteur est une personne physique, s'il s'estime en situation de surendettement, il a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L.712-1 du Code de la Consommation.

Si le créancier saisissant agit en vertu d'une transmission, à quelque titre que ce soit, de la créance contenue dans le titre exécutoire fondant les poursuites, le commandement vise l'acte de transmission, à moins que le débiteur n'en ait été régulièrement avisé au préalable.

Lorsque le commandement de payer valant saisie est signifié à la personne qui a consenti une hypothèque sur l'un de ses biens, pour garantir la dette d'un tiers, le délai de sommation prévu au quatrièmement est porté à un mois.

LES MENTIONS PREVUES A L'ARTICLE R.321-3 DU CODE DES
PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION SONT PRESCRITES A PEINE DE
NULLITE. TOUTEFOIS, LA NULLITE N'EST PAS ENCOURUE AUX
MOTIFS QUE LES SOMMES RECLAMEES SONT SUPERIEURES A
CELLES QUI SONT DUES AU CREANCIER.

SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE

SKS

Julien SABARD
Jeanne MATRAT

Commissaires de Justice associés

100 rue Marceau

BP 21151

37000 Tours Cedex 2

Tél : 0247056634

Email : skshuissiers-tours.com

Site web : www.skshuissiers37.fr/

 Paiement par carte bancaire

CDC COMPTE AFFECTE

IBAN N° : FR 84 40031 00001 0000332316W 10

BIC : CDCFRPPXXX

Etude compétente dans le ressort
de la cour d'appel d(e) Orléans

MODALITE DE REMISE A PERSONNE

LE : LUNDI DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX

A la demande de :

SA CREDIT LOGEMENT, inscrite sous le N° B302493275 au registre du commerce et des sociétés de PARIS,
dont le siège social est à (75003) PARIS 3ÈME, 50 Boulevard de Sébastopol, agissant par son président
directeur général agissant poursuites et diligences de son représentant légal

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Commandement de payer valant saisie-immobilière

Celui-ci a été remis par le commissaire de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

© AVOVENTES.FR

parlant à : sa personne ainsi déclarée rencontrée à son domicile.

Le présent acte a été établi en 4 feuillets

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Julien SABARD



COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du
26 février 2024 fixant les tarifs réglementés des
huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	128,94
Droit d'engagement des poursuites (Art A444-15)	268,13
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
Total HT	406,47
TVA (20,00 %)	81,29
Total TTC	487,76

Acte dispensé de la taxe


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

Références : V - 26534

Mandat n°49 - NE - MRCP

Relevé de propriété

Année de référence : 2025		Département : 31 0		Commune : 506 ST ORENS DE GAMEVILLE		TRES : 092		Numéro communal : *00130																	
Titulaire(s) de droit(s)																									
Droit réel : Propriétaire																									
Numéro propriétaire : PBGJ69																									
EINE																									
Propriété(s) bâtie(s)																									
Désignation des propriétés					Identification du local					Évaluation du local															
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voie	Adresse	Codé Alloué	Bar	Ent	Niv	N° Porte	N° fiscal du local	S Tar	M Excl	AS	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN sFT	AN DSB	Fraction RC pro	%EXO OM	TX Coef	RC TEOM
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale						0 euro(s)							
0 euro(s)						0 euro(s)						0 euro(s)						0 euro(s)							

Propriété(s) non bâtie(s)																															
Désignation des propriétés										Évaluation																					
An	Sec	N° Plan.	N° Voie	Adresse		Code Rivoli	N° Parc Prim	FPJ DIF	S Tar	SUF	GRU SGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Rat	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Livre foncier							
18	BI	124	24	RUE SIMONE LAURENT		1191		1	506A								0,00														
Contenance totale										Total de la part communale										Total de la part additionnelle										Majoration des terrains constructibles	
				HA	A	CA	Revenu imposable			Revenu exonéré			Revenu imposé			Revenu exonéré			Revenu imposé						0						
				64	40		0			0			0			0			0						0						

Relève de propriété

Année de référence : 2025

Département : 31 0

Commune : 506 ST ORENS DE GAMEVILLE

TRES : 092

Numéro communal : C01182

Titulaire(s) de droit(s)

Numéro propriétaire : MDCG6P

Propriété(s) bâtie(s)

Désignation des propriétés						Identification du local						Évaluation du local															
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Cada Rivioli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	Af	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coil	Nat Exo	AN RET	AN DIB	Fraction RC Exo	% EXO	TX OM	Coef	RC TEOM	
19	BI	124		24	RUE SIMONE LAMBERT 001 LOT 0000048 0/0 001 LOT 0000107 0/0 001 LOT 0000108 0/0	1191	C	01	01	01048	315061011824	506A	C	H	AP	S	1230							P		1 230	
19	BI	124		24	RUE SIMONE LAMBERT 001 LOT 0000048 0/0 001 LOT 0000107 0/0 001 LOT 0000108 0/0	1191	C	01	01	01056	315061253401	506A	C	H	DA	C	59							P		59	
19	BI	124		24	RUE SIMONE LAMBERT 001 LOT 0000048 0/0 001 LOT 0000107 0/0 001 LOT 0000108 0/0	1191	C	01	01	01057	315061253402	506A	C	H	DA	C	59							P		59	
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale															
1 348 euro(s)												0 euro(s)										1 348 euro(s)					

Désignation des propriétés															Propriété(s) non bâtie(s)										Évaluation										Livre foncier	
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse		Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/ DP	S Tar	SUF	GR/ SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coef	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Livr	%EXO	TC	Feuillet												
Contenance totale															Total de la part communale										Total de la part additionnelle										Majoration des terrains constructibles	
				HA	A	CA	Revenu imposable				Revenu exonéré				Revenu imposé				Revenu exonéré				Revenu imposé				0									
							0				0				0				0				0				0									

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
ST ORENS DE GAMEVILLE

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

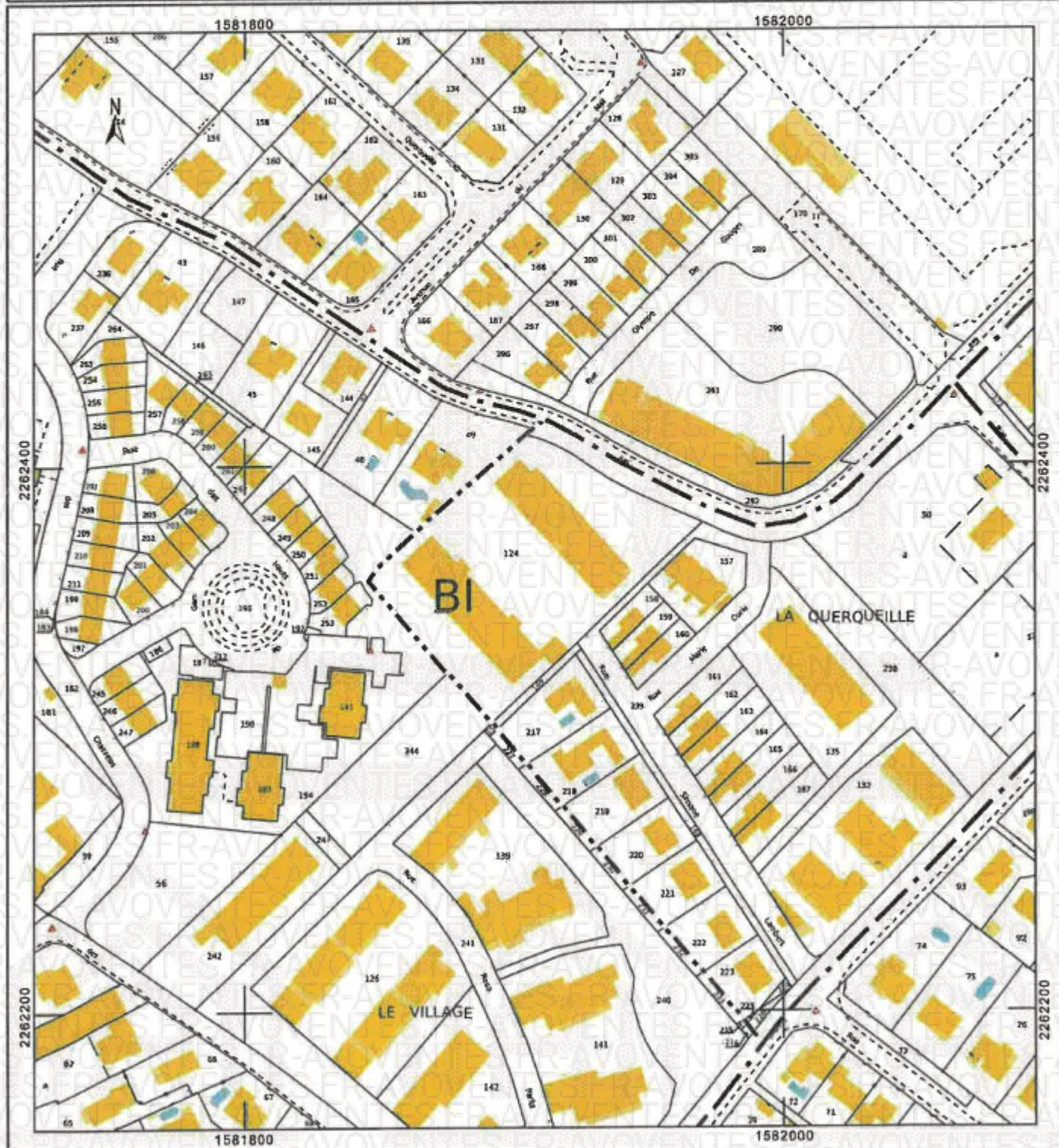
Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF COLOMIERS
1 allée du Gévaudan BP 20305 31776
31776 COLOMIERS CEDEX
tél. 05 62 74 23 00 -fax
cdif.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
COLOMIERS
1 ALLEE DU GEVAUDAN
cdif.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr



Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
ST ORENS DE GAMEVILLE

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

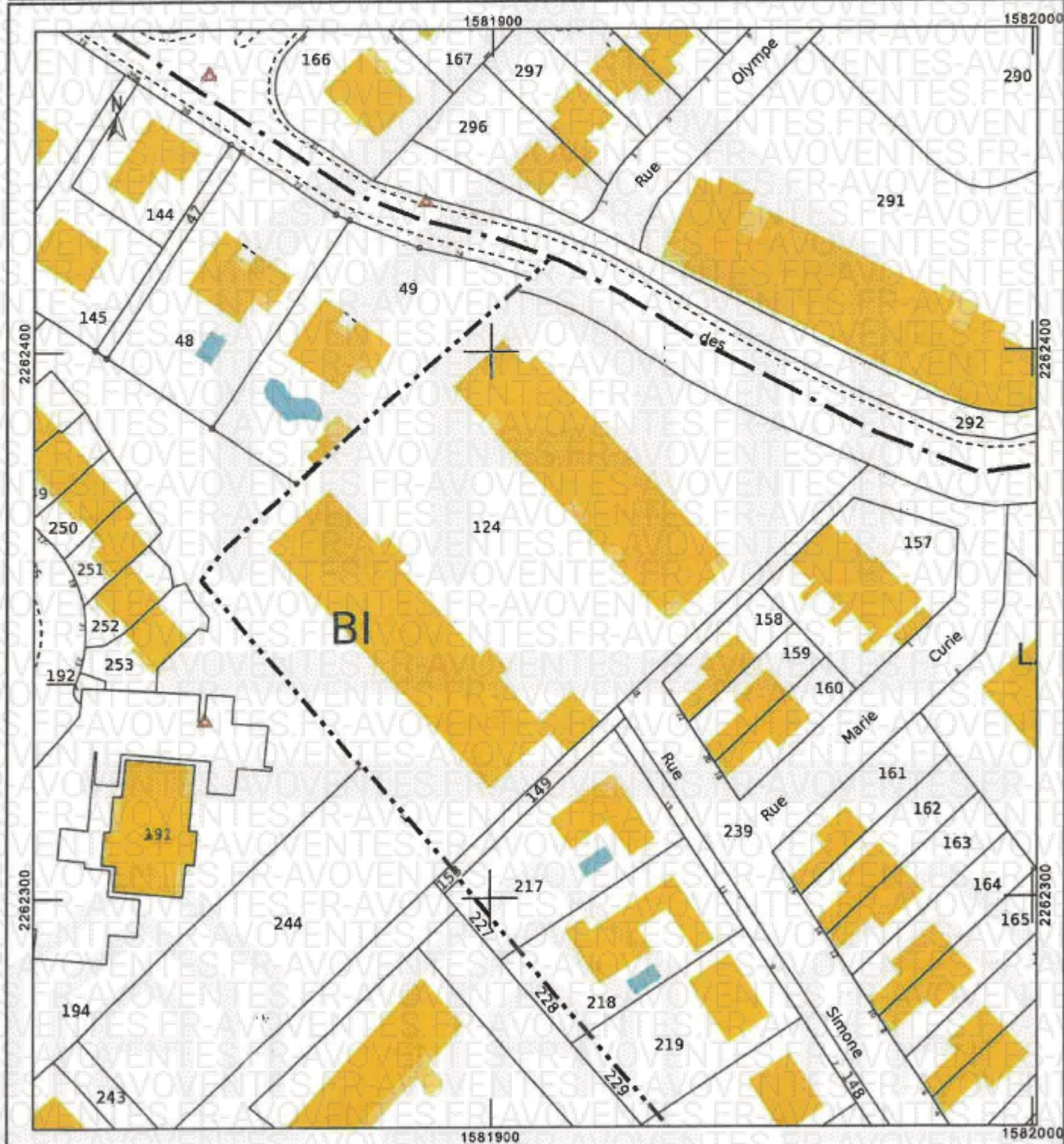
Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF COLOMIERS
1 allée du Gévaudan BP 20305 31776
31776 COLOMIERS CEDEX
tél. 05 62 74 23 00 -fax
cdif.colomiers@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
COLOMIERS
1 ALLEE DU GEVAUDAN
cdif.colomiers@dgfiip.finances.gouv.fr





diagnostics conseils

au plus proche de votre bien

Clement Olacha | 06.08.40.03.06 | contact@diagnosticsconseils.fr | diagnosticsconseils.fr

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2616 31650 4
Date du repérage : 17/03/2026
Heure d'arrivée : 11 h 30
Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Haute-Garonne**

Adresse : **24 Rue Simone Lambert (48 / 107 / 108)**

Commune : **31650 Saint-Orens-de-Gameville (France)**

Section cadastrale BI, Parcelle(s) n° 124

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Bat. C; Etage 1; Porte C26, Lot numéro 48 / 107 / 108

Désignation du propriétaire

©AVOVENTES.FR

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Maître BENOIDT-VERLINDE**

Adresse : **29 RUE DE METZ**

31000 TOULOUSE (France)

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives accessibles sans démontage ni destruction**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ©AVOVENTES.FR

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Diagnostics Conseils**

Adresse : **34 rue noguier 31400 Toulouse**

Numéro SIRET : **98197764800014**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Klarity**

Numéro de police et date de validité : **CDIAGK000871 - 01/02/2027**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

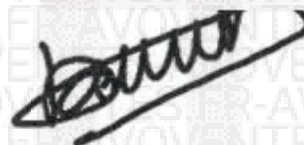
Surface loi Carrez totale : 42,84 m² (quarante-deux mètres carrés quatre-vingt-quatre)

Surface au sol totale : 42,84 m² (quarante-deux mètres carrés quatre-vingt-quatre)

Résultat du repérageDate du repérage : **17/03/2026**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantListe des pièces non visitées :
Terasse (Problèmes mécaniques)Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
ME PELISSOU

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	4,47	4,47	
Salle d'Eau	4,73	4,73	
Wc	1,54	1,54	
Chambre	12,1	12,1	
Séjour	20	20	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 42,84 m² (quarante-deux mètres carrés quatre-vingt-quatre)****Surface au sol totale : 42,84 m² (quarante-deux mètres carrés quatre-vingt-quatre)**Fait à **Toulouse**, le **17/03/2026**

Aucun document n'a été mis en annexe

